

Jean-Baptiste André Godin au maire de Guise, 2 février 1886

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (25)

Collation 1 p. (328r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au maire de Guise, 2 février 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51873>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 février 1886](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Flamant, Aimé \(1843-1897\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Description

Résumé Godin informe le maire de Guise que la sous-commission de l'Instruction publique pourra déposer son rapport et il lui demande de convoquer les commissions réunies.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Éducation](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Spise Familistère
2 février 1826

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que la sous-commission de l'Instruction publique sera en mesure, dimanche prochain, de faire connaître ses travaux à la commission générale et de déposer son rapport.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir convoquer, en conséquence

pour dimanche prochain,
les commissions
réunies.

Veuillez agréer,
Monsieur le Maire,
l'assurance de ma
parfaite considération

Ge. Dinet